

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-827

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« publics »,

insérer les mots :

« mentionnés au premier alinéa et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.